



PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE AMÉTHYSTE

Pour bénéficier de la carte améthyste, il est nécessaire de **résider depuis plus de 6 mois dans les Hauts-de-Seine** et de remplir certaines conditions décrites ci-dessous.

ATTENTION

Le remplacement de toute carte volée, perdue ou non reçue vous sera facturé 175.75€ Dans le cas d'un renouvellement de carte, veuillez faire votre demande 8 semaines avant la date d'échéance.

PERSONNES ÂGÉES D'AU MOINS 65 ANS ET PEU OU NON IMPOSABLES

- Copie de la taxe d'habitation la plus récente ou attestation sur l'honneur si exonération, du titulaire du bail ou pour les personnes hébergées, déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ;
 - Copie du dernier avis d'imposition reçu ;
 - Copie d'un document officiel à l'adresse et au nom du demandeur datant de plus de 6 mois et de moins d'un an ;
 - Copie d'une pièce d'identité ;
 - Une photo d'identité récente ;
- En cas de renouvellement, la carte Améthyste en cours à présenter.*

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE CARTE D'INVALIDITÉ OU INAPTES AU TRAVAIL

- Copie de la taxe d'habitation la plus récente ou attestation sur l'honneur si exonération, du titulaire du bail ou pour les personnes hébergées, déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ;
 - Copie du dernier avis d'imposition reçu ;
 - Copie d'un document officiel à l'adresse et au nom du demandeur datant de plus de 6 mois et de moins d'un an ;
 - Copie d'une pièce d'identité ;
 - Copie de la carte d'invalidité en cours de validité ;
 - Copie d'un justificatif de paiement de l'allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité ou copie d'un justificatif de retraite anticipée pour inaptitude au travail ;
 - Une photo d'identité récente ;
- En cas de renouvellement, la carte Améthyste en cours à présenter.*

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE CARTE D'ANCIEN COMBATTANT OU D'UNE CARTE DE VEUVE D'ANCIEN COMBATTANT

- Copie de la taxe d'habitation la plus récente ou attestation sur l'honneur si exonération, du titulaire du bail ou pour les personnes hébergées, déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ;
 - Copie d'un document officiel à l'adresse et au nom du demandeur datant de plus de 6 mois et de moins d'un an ;
 - Copie d'une pièce d'identité ;
 - Copie de la carte d'ancien combattant ou de veuve d'ancien combattant ;
 - Une photo d'identité récente ;
- En cas de renouvellement, la carte Améthyste en cours à présenter.*

VEUVES DE GUERRE ou MÈRES MÉDAILLÉES

- Copie de la taxe d'habitation la plus récente ou attestation sur l'honneur si exonération, du titulaire du bail ou pour les personnes hébergées, déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ;
 - Copie du brevet de Veuve de Guerre (+ copie du titre de pension du Trésor Public), ou diplôme de Mère Médaillée (à partir de 60 ans) ;
 - Copie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile datant de plus de 6 mois et de moins d'un an ;
 - Une photo d'identité récente ;
- En cas de renouvellement, la carte Améthyste en cours à présenter.*

**N.B : pour les personnes sous tutelle ou curatelle, fournir une copie du jugement.
Un document connexe est à compléter lors de la demande.**